



Primes trimestrielles - comment l'employeur doit motiver la baiss

Par **electrode**, le **05/07/2015** à **02:22**

Bonjour,
lundi mon employeur va me recevoir oralement comme chaque trimestre pour m'annoncer ma prime.
en général, il me donne à 90% mais je souhaite m'y opposer.
est-ce que je peux exiger de lui qu'après l'entretien il me pose par écrit ce qu'il m'a dit lors de l'entretien ?
car je souhaite laisser une trace écrite et bien sûr lui argumenter ma réponse.

Merci !

Par **moisse**, le **05/07/2015** à **08:19**

Bonjour,
[citation]lundi mon employeur va me recevoir oralement comme chaque trimestre pour m'annoncer ma prime. [/citation]
Prime de quoi, attribuée comment, sur quels critères objectifs et mesurables, et depuis quand ?
[citation]est-ce que je peux exiger de lui qu'après l'entretien il me pose par écrit ce qu'il m'a dit lors de l'entretien ? [/citation]
Non.
[citation]mais je souhaite m'y opposer[/citation]
Ce n'est pas forcément possible.

Par **electrode**, le **05/07/2015** à **11:16**

prime basee sur 5 critères : maitrise des outils, ponctualité, implication,
cette prime est versée trimestriellement depuis 11 ans.
Mais pour m'emmerder, on m'enlève 5% régulièrement.
que puis-je faire ?

Par **moisse**, le **06/07/2015** à **09:56**

Bonjour,
[citation] maitrise des outils, ponctualité, implication[/citation]
Moi je compte 3, sans qu'on sache en outre à 90% de quoi l'assiette est établie.
Dans ces critères seule la ponctualité peut être objective et mesurable, encore qu'il convient de définir à partir de quand ou de combien la ponctualité fait défaut.
On peut donc soutenir que ce qui est au départ une pure libéralité de l'employeur s'est transformé au fil du temps en un usage.

Par **electrode**, le **06/07/2015** à **10:57**

bonjour,
vous ne répondez pas à ma question.
comment rétorquer à l'employeur qu'il se trompe ?
est-il d'usage de formuler un écrit après coup pour laisser une trace ? c'est aussi l'idée d'organiser un moyen de pression (ne pas se taire) pour l'obtention à 100% de la prime du prochain trimestre.

Par **moisse**, le **06/07/2015** à **17:19**

Je ne peux pas répondre à une question aussi imprécise.
Vous remarquerez que je vous ai posé un certain nombre de questions restées sans réponses.
Comment dire à l'employeur qu'il se trompe ?
En lui disant: " Monsieur vous vous trompez pour telle et telle raison.
Je vous confirmerai ces points par courrier et je me réserve le droit de porter notre controverse en justice."
Je vous laisse le soin d'imaginer un moyen de pression pour le trimestre prochain, mais un moyen de pression qui n'entraîne pas une réponse du genre : "Ici les portes ne sont pas en briques, et elle s'ouvrent dans les 2 sens."